

Loïc BLONDIAUX

PUBLICS IMAGINÉS ET PUBLICS RÉELS

La sollicitation des habitants dans une expérience de participation locale

L'article qui suit se propose très modestement d'aider à reformuler certaines questions ouvertes par le thème du « public » à partir d'un terrain particulier : celui des conseils de quartier du XX^e arrondissement sur lesquels il m'a été donné de travailler pendant le premier temps de leur existence, entre 1995 et 2001¹.

Il faut tout d'abord rappeler que cette expérience s'inscrit dans un contexte institutionnel et politique particulier. Il s'agit d'un espace public artificiel, octroyé, contrôlé, issu d'une démarche de la mairie socialiste d'opposition du XX^e arrondissement, nouvellement élue et désireuse de peser face à un Hôtel de Ville d'une autre couleur politique. Les forces des deux protagonistes sont inégales : la loi du 31 décembre 1982, dite Paris-Lyon-Marseille qui encadre juridiquement la municipalité parisienne confère aux mairies d'arrondissement un rôle marginal. Les conseils de quartier interviennent dans cette relation asymétrique entre pouvoirs comme un instrument de négociation entre les mains de la mairie du XX^e.

Par ailleurs, les conseils de quartier se créent dans un contexte de forte mobilisation associative, dans lequel certaines associations de quartier, notamment au Bas-Belleville, s'imposent comme des interlocuteurs légitimes du

1. Cette recherche s'étant achevée avec les élections municipales de 2001, elle ne prend pas en compte les évolutions les plus récentes de ces conseils de quartier, dont le président est aujourd'hui élu par les conseillers et qui sont amenés à gérer en propre de petits budgets d'investissement, les « enveloppes de quartier ». Pour des éléments plus détaillés sur cette recherche, cf. Blondiaux & Lévêque (1999) ; Blondiaux (1999 ; 2000). Je remercie vivement Daniel Cefaï pour sa lecture attentive et ses remarques critiques, dont je n'ai malheureusement pas pu ou su toujours tenir compte.

maire de Paris (La Bellevilleuse). Les conseils peuvent être analysés de ce fait également comme une forme d'encadrement municipal, certaines associations parleront à l'époque de tentative de contrôle de ce foisonnement associatif. Le dispositif, de 1995 à 2001, est ainsi doublement limité : par une stratégie (celle de la mairie du XX^e) et par le droit (les pouvoirs de la mairie d'arrondissement sont infinitésimaux).

À leur création, les conseils de quartier du XX^e arrondissement se présentent cependant comme un dispositif expérimental original. Chacun des sept conseils mis en place se compose de trois collèges de treize membres, dont un tiers est désigné au sein des partis politiques représentés au conseil d'arrondissement, un tiers coopté au sein des associations présentes sur le quartier et un tiers de simples citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Cette dernière innovation est à l'origine de l'intérêt suscité très tôt par l'expérience, notamment auprès des sociologues. Il s'agit également d'un dispositif mixte. Les conseils de quartier ont vocation à travailler comme une instance de représentation et de délibération à l'échelle du quartier et comme un lieu d'interpellation du pouvoir municipal par le public, toujours présent lors des séances. De ces deux versions possibles de l'institution, celle dans laquelle le public spectateur joue un rôle central finira par l'emporter. Les conseils de quartier se présenteront ainsi très rapidement comme un « forum hybride » (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001) où des acteurs de natures diverses, porteurs d'intérêts et de langages différents ont une possibilité régulière de se rencontrer et de s'interpeller : acteurs politiques, leaders associatifs, représentants des services techniques de la municipalité et citoyens ordinaires.

Le propos qui suit repose sur l'observation d'une quarantaine de séances publiques, parmi celles qui ont été organisées sur un rythme trimestriel dans chacun des sept quartiers. J'ai voulu comprendre ce qui se jouait au cours de ces séances, dans cette rencontre en cherchant notamment à identifier les règles pragmatiques à l'œuvre dans ces interactions. Ce travail s'est inscrit par ailleurs dans un quadruple questionnement, portant : 1) sur la mise en place de ce dispositif de représentation singulier, par tirage au sort, en écho aux réflexions d'un Bernard Manin (1995) s'interrogeant, peu avant que ne commence cette recherche, sur le lien originaire entre cette forme organisée du hasard et la démocratie ; 2) sur les conditions sociales et institutionnelles de la participation au politique des citoyens ordinaires dans les démocraties contemporaines, en discussion cette fois avec différentes perspectives critiques dénonçant cette forme de « cens caché » qui écarte les catégories populaires du processus politique ; 3) sur les registres d'expression et d'intervention des citoyens ordinaires dans ces arènes publiques d'un type particulier et les formes prises par la prise de la parole en public dans ces conseils ; 4) sur les modalités pratiques d'orga-

nisation et les obstacles de différentes natures auxquels se heurtent ces formes nouvelles de délibération, impliquant citoyens ordinaires et acteurs politiques, très éloignées de l'idéal de « démocratie délibérative » que défendent un nombre croissant de théoriciens de la démocratie (Blondiaux & Sintomer 2002).

Dans ce contexte, et afin de caractériser le ou les publics sollicités par cette expérience, je voudrais montrer qu'il est impossible de parler d'un public unique et unifié. Il y a d'un point de vue strictement phénoménologique autant de publics que de séances, de quartiers et de problèmes évoqués. Il peut arriver même qu'au cours d'une discussion, les publics changent, comme lorsque des groupes entiers quittent la salle lorsque l'ordre du jour qui les intéresse est épuisé. Le public alors se dédouble et la discussion se poursuit dans les couloirs. Mais au-delà de ce constat factuel, je vais essayer d'inventorier la diversité des publics convoqués dans le dispositif mis en place dans le XX^e arrondissement. Tous ces publics coexistent, mais aucun n'empli la totalité de l'espace ouvert au débat démocratique et à l'événement, comme si cette diversité était au principe même de l'expérience.

LES PUBLICS SOLLICITÉS PAR LE POLITIQUE

Certains de ces publics sont imaginaires, mais ils pèsent sur l'expérience dans la mesure où ils ont servi de référence et d'appui tout à la fois à l'organisation du dispositif (par l'autorité politique) et à sa mise en récit (par les observateurs).

Quelles ont été les figures du public pensées et mises en avant par la municipalité, à l'origine de ce nouvel espace public ?

La reconstitution du projet d'origine nous a permis de montrer qu'il s'agissait de promouvoir un *public spectateur*, assigné à une place au départ marginale dans le dispositif. Ce n'est qu'à l'issue des délibérations des conseillers de quartier et après épuisement de l'ordre du jour que le public devait intervenir, sous formes de questions diverses et de manière résiduelle. Sans être assigné au silence par la contrainte, comme dans l'espace public parlementaire (Heurtin, 1999) ou dans les conseils municipaux traditionnels, le public aurait dû apprendre à se taire et à écouter avant de prendre la parole.

Car ce public spectateur se devait d'être aussi un *public arraisonné* que le politique se faisait fort d'éduquer et de persuader en l'informant notamment des contraintes pesant sur l'action publique municipale. Les conseils de quartier ont ainsi d'abord été pensés comme un lieu d'information et de pédagogie, où une communication directe et unilatérale pouvait permettre de transformer une foule apathique en collectif de citoyens raisonnables. Au cours des premières années

de l'expérience, chaque séance se devait d'être ainsi introduite et cadrée par un ou plusieurs experts de la question à l'ordre du jour (urbanistes, fonctionnaires municipaux, commissaires de police...). L'information préalable devenait la condition d'une discussion et d'une opinion éclairée.

Ce public attendu par le politique peut être défini également comme un *public dépolitisé*, dont on cherche à prévenir les manifestations les plus violentes par un intense travail de préparation des séances en coulisses, *via* différentes réunions de bureau et de commission. C'est au travers de l'ordre du jour des séances privilégiant les questions les plus liées à l'environnement immédiat du quartier (urbanisme, voirie, sécurité, propreté...) que se dessine également ce processus réussi d'évitement du politique. Au point que dans le cours ordinaire de la discussion, les tentatives effectuées pour échapper à cette définition des problèmes, par la reformulation des questions sous un angle « politique » ou par une montée en généralité trop flagrante, ont fini par être vouées à l'échec. Ce confinement de la délibération à l'échelle du quartier et aux « solutions » les plus immédiatement disponibles a fortement contribué à borner les discussions au cours de ces séances.

Ce public désirable politiquement se devait également d'être un *public mis en scène vers l'extérieur* sous différentes formes. Le public des conseils de quartier s'est d'abord donné à l'observation. La création par la municipalité d'un Observatoire de la démocratie locale, réunissant une dizaine de spécialistes de sciences humaines et présenté comme garant du caractère démocratique de l'expérience, constitue une preuve de ce souci d'exemplarité. Les deux ouvrages rédigés par le maire du XX^e arrondissement, Michel Charzat (1998 ; 1999), citant à l'occasion Habermas, Lefort ou Rawls ainsi que les travaux de ces sociologues observateurs, en constituent un autre signe. La présence de multiples appareils d'observation (tableaux statistiques et comptes rendus diffusés auprès d'un public large dans l'arrondissement), organisés par la mairie ou extérieurs à elle, comme celle de journalistes ou de sociologues souvent nombreux lors de ces séances, a contribué à valider le dispositif et à médiatiser l'expérience.

Mais l'opération de matérialisation et le processus d'incarnation de cette figure idéale d'un public raisonnable, attentif et décent s'est révélée, comme on l'imagine, problématique. Le politique, c'est-à-dire l'autorité municipale, s'est trouvé confronté à de multiples démentis pratiques et ce dès les premières mises à l'épreuve du dispositif. Il s'est heurté à deux évidences

D'abord, *le public ne se tient pas en place*. Très rapidement le dispositif pensé par la mairie s'est trouvé subverti. Les interruptions de séance, les surissements intempestifs du public dans le cours des discussions des conseillers de quartier ont conduit à le réintroduire dans les débats, à le replacer au centre

de la discussion. Quelques mois après la mise en place du dispositif, le public s'est vu autorisé à intervenir sur tous les points de l'ordre du jour, souvent avant même que les conseillers de quartier ne prennent la parole. La réorganisation pragmatique du dispositif s'est faite au détriment des conseillers tirés au sort, pris dans une double contrainte très difficile à surmonter : rester des citoyens ordinaires et perdre ainsi leur droit de préséance dans la discussion ou prendre au sérieux leur rôle, devenir à leur tour des spécialistes du discours, à l'image des leaders associatifs ou des politiques, condamnés à n'être que de simple supplétifs et à perdre ainsi leur qualité distinctive. Incapables de résoudre cette contradiction, la plupart des conseillers tirés au sort ont ainsi quitté le dispositif au cours de ces premières années.

Les multiples *échecs de mise en scène* ont également montré que le politique ne saurait avoir la totale maîtrise de l'organisation interne comme de la réception à l'extérieur du dispositif. Si les incidents de séance liés à la présence du public – violences verbales, mouvements de salle... – sont restés finalement peu nombreux, j'ai pu constater une montée relative de la violence des échanges au cours des cinq premières années de l'expérience. Ce glissement de l'interpellation vers l'invective peut être analysé comme le signe d'une prise au sérieux du dispositif, la preuve que l'on en attend quelque chose. Dans l'ensemble cependant, les débats de séance ont donné lieu à des échanges pacifiés, réglés par un respect affiché de l'autre, sans possibilité de conflictualisation forte. Quant à la production du dispositif à l'extérieur, la mise en scène du politique a également connu des ratés, dans les critiques émises par l'Observatoire de la démocratie locale, qui n'a pas été reconduit à l'issue des élections municipales de 2001, ou dans la réaction marquée de certains sociologues ou journalistes attirés par l'expérience et repartant déçus que l'on n'y évoque que les problèmes de sécurité ou de crottes de chien. Il faut également s'interroger sur les effets de l'expérience sur le destin politique de ses promoteurs et sur celui de la participation politique locale et constater que le XX^e arrondissement est de tous les arrondissements parisiens l'un de ceux où la participation a le moins augmenté lors des élections municipales de 2001.

LES PUBLICS IMAGINAIRES DU SOCIOLOGUE

Il est également une seconde espèce de publics imaginaires que l'expérience sollicite, au travers de ce qu'en disent et en attendent les sociologues et autres spécialistes de la chose démocratique intéressés par une expérience de ce type et amenés à discourir sur elle. Que cherchent les observateurs en ces lieux, sinon un au-delà du public présent dans les dispositifs politiques traditionnels (médias, sondages, formes ordinaires de la représentation...) ? Si l'on en juge

par les multiples demandes d'intervention dans les contextes les plus divers – savants et demi-savants – auxquelles s'est trouvé confronté le petit noyau des observateurs de cette expérience du XX^e arrondissement, l'intérêt pour ce qui est généralement perçu comme une préfiguration, sinon un exemple, de « démocratie participative » est assez répandu dans le monde universitaire. Or ce que chacun cherche à y voir relève très largement de la projection. Chaque tradition ou chapelle normative y recherche sa version du public et se condamne à ne pas la trouver dans un espace public aussi artificiel et contrôlé. Ces observateurs intéressés feront ainsi chacun leur tour, directement ou indirectement, l'épreuve de la déception, déception qui semble presque inhérente à toute mise en contact avec le peuple réel.

Mais si aucune de ces figures de l'idéal démocratique n'est véritablement présente dans le dispositif, aucune n'en est pourtant totalement absente. Elles y sont toutes à l'état de possible et s'expriment en particulier au travers des conventions normatives qui semblent lier les acteurs, faire tenir le dispositif et lui donner sens.

Parmi ces figures du public idéal, il y a en quatre sur lesquelles je voudrais revenir :

1) La figure du *public représentatif*, celle du peuple représenté tout entier dans sa diversité, dans ses divisions communautaires ou de classe, reflet plus ou moins fidèle de l'ensemble des groupes qui constituent le quartier (le public d'une I. M. Young, 2000 par exemple) est celle dont l'absence est la plus visible au premier regard. Et ce même si l'on constate certains phénomènes intéressants comme la légère sur-représentation des femmes dans le public et une quasi-parité au niveau des conseillers de quartier. Des groupes entiers restent à l'écart de ces arènes, à l'instar des jeunes et des étrangers. Les classes moyennes éduquées y sont sur-représentées. Mais, paradoxalement, c'est la confrontation toujours possible – et qui malgré tout se produit parfois – d'une diversité d'expériences et de points de vue qui donne sens au dispositif (classes moyennes éduquées à l'encontre des classes populaires ; habitants anciennement installés et habitants d'implantation plus récente ; jeunes contre vieux...). À l'image de certains débats mettant directement en cause la place des « jeunes » dans le quartier, c'est dans ces (rares) moments de confrontation de points de vue socialement situés que la discussion atteint son plus haut degré d'intensité et que l'idéal est en passe d'être atteint. Au cours des cinq premières années de fonctionnement des conseils, quelques débats, portant sur l'installation de grilles d'immeuble afin d'éloigner les étrangers ou sur la sécurité, ont permis ponctuellement d'amorcer une telle délibération.

Mais les quelques tentatives accomplies par la municipalité pour inciter des « jeunes » à participer directement aux discussions des conseils ont bel et bien

avorté faute d'avoir su, de part et d'autre, trouver un langage commun. Les demandes des uns (la mise à disposition d'un terrain de sport ou d'un local ou d'une subvention pour un groupe) se heurtant à l'impuissance politique des conseils ; les récriminations des autres (relatives au bruit, à l'insécurité, à l'emprise sur certains espaces publics...) n'osant plus se formuler en présence des fauteurs de trouble supposés.

2) Est également absent le *public égalitaire*, celui dans lequel chacun pourrait faire entendre idéalement sa voix, prendre la parole avec une chance identique de voir celle-ci prise en compte. Ce public manque, lui aussi, à l'appel. Tout porte à constater une dissymétrie dans les temps de prise de parole respectifs des différents groupes d'acteurs en fonction de leur statut ou dans les possibilités d'accès à la discussion, des fractions entières du public restant silencieuses. À remarquer aussi les difficultés pour les étrangers à prendre la parole en l'absence de dispositifs de traduction appropriés, les signes discrets d'inattention à certains discours marginaux ou jugés peu sérieux, l'interdiction pour un citoyen ordinaire de reprendre la parole et d'exercer un droit de suite là où les politiques ont toute latitude pour le faire, les contraintes tenant aux formes lexicales utilisées et à la logique de l'argumentation. Tous ces constats confirment l'existence de registres d'argumentation privilégiés et l'inégalité des intervenants face à la prise de parole. Et pourtant, dans le même temps, ces dispositifs donnent à voir un respect ostentatoire de la possibilité pour chacun de la prendre. Le tour de parole est largement ouvert et le temps de discussion laisse à chacun la possibilité d'intervenir une fois. Le dispositif abaisse ainsi au minimum les coûts d'entrée dans la discussion et tout se passe comme si les autorités étaient testées sur leur capacité à ne pas marquer de signes d'impatience, à ne pas couper intempestivement cette parole, à ne pas définir strictement les limites de ce qui peut être dit et entendu dans ces enceintes. Le dispositif, sauf cas exceptionnel, tient cette promesse démocratique et il y trouve par là même l'une de ses principales vertus (Cefaï & Lafaye, 2002).

3) Le *public rationnel ou argumentatif*, en un mot habermassien, des multiples écrits sur la démocratie délibérative (Manin, 2002) est à première vue lui aussi introuvable, hors des quelques séances où le débat oblige les acteurs à une montée en généralité (implantation d'un centre d'hébergement pour toxicomanes, installation de grilles d'immeuble...). Rares sont les participants à la discussion issus du public qui adoptent la posture du spectateur impartial et de bonne volonté, engagé avec d'autres dans une recherche en commun de l'intérêt général. Les points de vue exposés sont presque toujours très précisément situés. Les interventions commencent toujours par le rappel d'une position dans l'espace du quartier (« j'habite depuis vingt ans au 34 de la rue Saint-Blaise... ») et c'est le registre du témoignage qui est le plus souvent pratiqué,

lequel se fonde sur une expérience individuelle que l'on cherche à faire partager. Pour reprendre les catégories définies par Cardon, Heurtin & Lemieux (1995), les régimes de la critique (qui exige que le locuteur fasse preuve d'un minimum de « distance » et de détachement et fasse usage d'arguments visant à l'objectivité) et de l'opinion (qui repose sur la formulation d'une opinion personnelle) y sont sensiblement moins présents dans les interventions des citoyens ordinaires que le régime du partage dans lequel l'auditoire est pris à témoin d'une situation vécue, intolérable ou difficile à vivre. L'engagement de la personne y est réel même si l'expérience vécue (trouble de voisinage, incivilité, carence des services publics...) l'est toujours au même moment par d'autres placés dans la même situation.

Mais simultanément ce qui semble rendre efficaces de telles prises de position dans l'espace des conseils, c'est aussi une capacité élémentaire à généraliser. Les demandes strictement individuelles, demandes de passe-droit ou de prise en considération d'un cas particulier, sont en pratique bannies de ces arènes ou s'y exposent à des sanctions diffuses (murmures négatifs, rires et sarcasmes...). Si l'on prend la parole, c'est le plus souvent au nom du collectif (présent ou absent selon les cas) qui vit une situation identique, partageant un même habitat locatif dégradé ou se rencontrant sur des espaces conflictuels. De même, ce qui rend acceptable l'interpellation d'autres habitants dans ces situations publiques et contrôlées par le politique d'interaction, c'est leur capacité à endosser le point de vue de l'autre, à le respecter, à le prendre en compte et à en rendre compte. C'est précisément ce qui fait la dimension publique de l'expérience, voire même sa dimension démocratique. La dénonciation frontale de l'adversaire ou l'utilisation d'arguments que l'on sait inacceptables par une partie de l'assemblée n'est pas de mise, comme s'il s'agissait de manifester un sens de la « réciprocité » défendu par certains théoriciens de l'idéal délibératif comme un principe constitutif de ce dernier (Guttman & Thompson, 1996) Les propos que l'on entend en séance publique sont presque toujours euphémisés, nuancés, débarrassés de leur charge de violence la plus manifeste dès lors qu'ils visent d'autres habitants du quartier (pour plus de détails : Blondiaux & Lévêque, 1999).

4) Enfin, le *public actif ou participatif*, à la Dewey (1927), Zask (2002) ou à la Benjamin Barber (1984), celui qui est visé par les utopies participatives et dont l'expérience du budget participatif de Porto Alegre pourrait avoir accouché (Gret & Sintomer, 2002), n'est lui aussi que partiellement présent. L'absence de pouvoir en jeu dans l'expérience et d'articulation claire entre la délibération collective et la prise de décision a constitué l'obstacle principal à sa formation. Mais différents indices témoignent aussi d'une réticence des conseillers, en particulier de ceux tirés au sort, à se voir confier un pouvoir

d'action. Les conseillers de quartier se sont peu servis par exemple de leur capacité de voter des « vœux » transmissibles au conseil d'arrondissement, prévue dans la charte d'origine, sauf dans les rares hypothèses d'unanimité des points de vue. D'autres exemples démontrent *a contrario* que, sous certaines conditions et lorsque le quartier est confronté à certains types de problèmes (aménagement d'un square ou d'une place, définition d'un plan de circulation...), la participation d'une fraction des habitants du quartier au processus d'enquête, à la production de données et de solutions nouvelles est toujours possible. Au point que la mise à contribution de cette expertise profane ou d'usage par l'appareil municipal puisse constituer l'une formes de développement possibles de ce type d'instance.

Dans les commissions de certains conseils de quartier, en marge de séances plénières, de petits groupes d'habitants ont accompli au cours de ces cinq années, un véritable travail d'exploration, produisant des rapports, auditionnant leurs « experts » (étudiants en architecture ou en urbanisme...), transmettent des solutions issus de cette expertise profane ou d'usage aux services techniques de la mairie. Il est à noter que dans le conseil de quartier où les habitants tirés au sort ont le plus participé à cette activité d'enquête est aussi celui où les associations sont les moins nombreuses et les moins actives (dans le quartier Plaine), le conseil de quartier venant ici remplir un vide. Il s'agit là de l'un des acquis les plus notables de ces conseils, que la transformation de leurs attributions, depuis 2001 (au travers notamment de l'octroi par la municipalité d'enveloppes de quartier) ne pourra que renforcer.

LES PUBLICS SAISIS PAR L'OBSERVATION

Je voudrais faire maintenant l'inventaire de quelques-uns des publics que j'ai cru rencontrer au cours de cette observation, toutes les fois où il m'a semblé qu'un collectif se constituait au cours de ces séances publiques, dans la salle ou dans le discours, en conformité ou non avec la définition du « public » proposée par les organisateurs de ce colloque.

Il faut évoquer tout d'abord les différentes figures du *public manifestant*, celui qui exprime collectivement ses émotions, sa colère, sa peur, sa lassitude, ses interrogations, son sentiment d'injustice. C'est la plainte, la doléance et l'interpellation qui sont ici les formes presque exclusives de prise de position dans cet espace, mais sans que le processus de politisation de cette interpellation soit véritablement achevé. Il est difficile, par exemple, à ce public de désigner des coupables ou des responsables dès lors que ceux-ci se situent en dehors du quartier. Il est très rare que des rapports structurels d'inégalité soient pointés ou qu'un travail de liaison soit effectué entre la situation vécue à l'intérieur du

quartier et une configuration plus générale de forces sociales ou politiques. En ce sens, les discours publics, y compris lorsqu'ils mettent en avant une situation ou un sentiment d'injustice, manquent d'articulation politique ou de points d'appui symboliques ou organisationnels. Ils semblent en attente de porte-parole. Il peut s'agir de dénoncer, à travers les insuffisances des conditions d'habitat, les problèmes de circulation, les incivilités ou les violences quotidiennes, les crottes de chien ou les squats d'escaliers, un sentiment d'inégal accès à l'espace public du quartier, mais sans qu'un public se forme, sans qu'une expérience collective se constitue, faute le plus souvent d'un travail efficace de « cadrage ». L'identification des coupables et des adversaires reste en particulier problématique lorsqu'il s'agit de problèmes liés à l'usage de l'espace par d'autres habitants du quartier (propriétaires de chiens, jeunes, auteurs d'actes d'incivilités...) ou de personnes extérieures au quartier qui ne font que le traverser ou l'occuper temporairement (automobilistes, prostituées...) Il est intéressant de souligner que les autres cibles potentielles de ces discours (État, Hôtel de Ville de Paris, bailleurs sociaux...) sont rarement l'objet d'un travail de dénonciation explicite. Les conseils forment un univers où la plainte individuelle, parfois relayée par un petit groupe, peut se faire entendre, mais sans ancrage sur des collectifs plus larges, sans possibilité de voir se transformer, en tout cas dans ces lieux, ces interpellations en mobilisations collectives.

Le public des conseils de quartier se présente aussi comme un *auditoire* qui vient en nombre assister à chaque séance. Une centaine de personnes en moyenne assistent aux conseils, sur les vingt mille habitants environ que comptent les quartiers. Selon une enquête par questionnaire réalisée auprès de ce public, ces personnes viennent essentiellement s'informer sur la vie du quartier. En moyenne 60 % d'entre elles assistent pour la première fois à un conseil (Pacteau & Placer, 1998). Il arrive souvent à ce public au cours de chaque séance d'applaudir ou de réagir au contraire négativement, contribuant ainsi à orienter la tonalité des échanges. Les sanctions diffuses (murmures, agitations et mouvements divers...) qui ponctuent les discours les plus agressifs jouent un rôle décisif dans le dispositif. Incarnation temporaire de l'opinion publique du quartier, c'est le visage du peuple qui est là et dont la force symbolique est telle, on l'a vu, qu'il s'est révélé impossible de le réduire au silence. En certaines circonstances, les personnes ainsi rassemblées ont pu ainsi sembler manifester une certaine forme d'unité, manifestant de la joie ou de la colère, sanctionnant les écarts d'un orateur ou la mauvaise foi trop évidente d'un élu. Cela suffit-il cependant pour parler d'un public ? Ce public est-il présent à lui-même au point de former un tout supérieur à la somme des individus qui le composent ? Ce n'est pas sûr et il faudra y revenir en conclusion.

En s'éloignant du pur constat d'observation, il faut également mentionner les *publics absents* qui peuvent néanmoins être convoqués et mis en récit dans les discours et interpellations des citoyens ordinaires lors de ces séances. Ce sont les collectifs d'habitants anonymes qui n'existent que par prétérition et dont l'évocation conforte le témoignage de celui qui formule l'interpellation. C'est aussi le « on » de certaines formulations récurrentes : « *on n'en peut plus* », « *on finira par tout casser...* », « *on finira par quitter ce quartier...* ». Ce « on » peut être parfois défini, prenant la forme d'un collectif : les habitants du 140 rue de Ménilmontant, de la cage d'escalier n° 8 du même ensemble immobilier, les mères de famille qui ne peuvent pas faire passer leur poussettes sur le trottoir devant l'école... Ses contours sont souvent plus vagues. Il est rare que soient produits, dans l'enceinte des conseils, les supports matériels (pétitions, banderoles, manifestations coordonnées...) d'un travail d'objectivation préalable de ces groupes.

Certains de ces publics absents jouent un rôle spécifique à l'intérieur du dispositif. Ce sont évidemment les « jeunes », présumés auteurs de troubles, évidemment parlés plus qu'ils ne parlent, mais dans des langues qui peuvent être très différentes : entre les habitants ordinaires qui témoignent des agissements d'un collectif d'autant plus vague et menaçant qu'ils ne peut jamais être différencié, encore moins individualisé, et les responsables d'association de réinsertion ou de médiation, dont le mandat dans les conseils semble être de parler au nom de ce groupe, les propos rapportés diffèrent sensiblement. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit cependant de témoigner, de produire les résultats d'une observation directe des comportements de ces jeunes autrement insaisissables. La crédibilité des associatifs se fonde précisément sur leur capacité, née d'un contact direct, à interpréter ces actes et à dire ce que « veulent » les jeunes, mais aussi sur leur capacité à enrôler le maximum d'entre eux dans leurs associations, à anticiper et à contrôler leurs agissements.

L'une des limites principales de l'expérience est cependant que ces publics saisis par l'observation, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs au dispositif, restent toujours des *publics étroitement localisés*. Il manque en particulier les publics étrangers, composés de tous ceux qui sont susceptibles d'être affectés par les effets d'une décision prise à l'échelle du quartier, par un conseil de ce type. Ceux qui vivent en périphérie (géographiquement du quartier) et sur lesquels on reporte les coûts d'un schéma de circulation interdisant l'accès du quartier ou de l'installation d'une structure d'accueil pour drogués que l'on rejette pour soi, comme ceux qui restent à l'écart du conseil (jeunes, population d'origine étrangère, groupes socialement défavorisés, nouveaux arrivants dans le quartier...). Ceux-là sont le plus souvent sans défenseurs et sans porte-parole dans la délibération. Au plan politique, l'un des risques principaux que peut faire

courir une telle « démocratie de proximité » est bien celui de l'enfermement du quartier, de son enclavement politique sur l'horizon étroit des intérêts du quartier et de ceux pour qui l'accès aux conseils est le plus facile.

CONCLUSION

Qu'est ce que ces conseils de quartier ont véritablement de « public », au sens en particulier où un auteur comme J. Dewey emploie le terme et tel que des traditions de recherche inspirées du pragmatisme (Cefaï, 2002) ou focalisées sur les médias (Dayan, 2000) le travaillent aujourd'hui ? A-t-on en particulier affaire à des publics politiques ?

D'une part, il me semble avoir montré que l'expérience présente une dimension de publicité réelle. Des individus y sont confrontés à une expérience publique, y sont tenus par un certain nombre de cadres et de règles, pour certaines explicites pour la plupart pragmatiques, qui exigent une sortie, même rhétorique, même éphémère, même maladroite hors du strict point de vue de l'individu. J'ai montré également qu'il y avait, dans ces arènes la possibilité toujours ouverte d'une confrontation d'expériences et d'une argumentation rationnelle.

Mais il me semble également que l'on n'a pas à faire ici, dans un cadre aussi artificiel, limité et contrôlé, à un public au sens de Dewey. Il ne me semble pas en particulier que l'on ait à faire avec des publics politiquement constitués. Pourquoi ?

Pour qu'il y ait public, il faut, comme le rappelle J. Zask (1999), l'identification d'un problème qui affecte un collectif d'individus, la prise de conscience de ses effets par les personnes affectées par ce problème et la définition d'un intérêt qui s'en suit. Il faut enfin une démarche active et collective d'enquête ainsi qu'un processus de représentation de ces intérêts. Il en va de même si cette notion implique qu'une série d'expériences amène des personnes à se sentir liées les unes aux autres dans un horizon de vie collective, où leurs engagements ont un sens civique ou politique, où elles sont concernées par des enjeux communs, où elles ont le sentiment de prendre part à un public et si autour de l'émergence d'un problème se constituent des versions alternatives d'action, autour desquelles s'agrègent des camps rivaux devant des auditoires, comme le propose le texte d'introduction de ce colloque (Cefaï, 2002).

Peut-on parler d'une expérience de cet ordre à propos des conseils de quartier du XX^e arrondissement ? Au-delà des fragments de réponse apportés par cette contribution, deux points méritent d'être soulignés.

Pour qu'il y ait un public, il faut d'abord un événement, un problème public, une « affaire ». Un public ne se forme pas en soi, clos sur lui-même. Il lui faut

s'ouvrir et se mobiliser en vue d'une situation à transformer, d'une décision à prendre. En ce sens les conseils de quartier ne sont rien tant que ce type d'événement ne se produit pas. Il est intéressant de noter qu'à de rares moments et dans le cadre de mobilisations liées à un événement de ce type, les conseils ont pu se transformer en public autour d'enjeux localisés (la destruction d'une caserne ou d'une place menacée par l'extension d'un lycée, l'implantation d'un centre de sevrage de toxicomanes...).

Il faut aussi, me semble-t-il, un conflit ou du moins la possibilité de définir des adversaires et des « versions » antagonistes d'une même question. Or, c'est très rarement le cas ici. Les possibilités de structuration du conflit sont limitées. Les publics qui peuvent se constituer à l'occasion de ces conseils ne se confrontent pas à d'autres publics. Les adversaires sont absents, se défaussent (la mairie du XX^e) ou fuient l'institution (l'Hôtel de Ville de Paris jusqu'en 2001, les opérateurs immobiliers, les jeunes, les prostituées...). Ils sont tantôt trop éloignés (l'aire d'action et de revendication du conseil se limite au micro-espace du quartier), tantôt trop proches (et l'on se risque rarement à désigner du doigt celui que l'on est amené à côtoyer quotidiennement). Sans cette possibilité de conflictualisation, peut-il y avoir constitution d'un public politique ? Comme d'autres observateurs l'ont souligné, cette arène publique condamnée à de traiter que de sujets résiduels parvient difficilement à délibérer et à décider collectivement.

BIBLIOGRAPHIE

- Barber B. (1984). *Strong Democracy*. Berkeley : University of California Press (trad. fr., 1997, *Démocratie forte*, Paris : Desclée de Brouwer).
- Blondiaux L. (1999). « Représenter, délibérer, gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier », in L. Blondiaux, G. Marcou & F. Rangeon (eds), *La démocratie locale. Représentation, Participation et espace public*. Paris : PUF, p. 367-404.
- Blondiaux L. (2000). « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du XX^e arrondissement », in E. Maigret & L. Monnoyer-Smith (eds), *www.Démocratie locale.fr, Hermès*, 26-27, p. 323-340.
- Blondiaux L. & Lévêque S. (1999). « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX^e arrondissement de Paris », in C. Neveu (ed.), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris : L'Harmattan, p 17-82.
- Blondiaux L. & Sintomer Y. (2002), « L'impératif délibératif ». *Politix-Revue des sciences sociales du politique*, 15 (57), p. 17-36.

- Cefaï D. (2002). « Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes dans la perspective du pragmatisme », in D. Cefaï & I. Joseph (eds), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, p. 51-82.
- Cefaï D. & Lafaye C. (2002). « Le cadrage d'un conflit urbain. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective ». in D. Cefaï & I. Joseph (eds), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, p. 371-394.
- Callon M., Lascoumes P. & Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil.
- Cardon D., Heurtin J.-P. & Lemieux C. (1995). « Parler en public ». *Politix, Travaux de science politique*, 31, p. 5-19.
- Charzat M. (1998). *Paris citoyen. La révolution de la démocratie locale*. Paris : Stock.
- Charzat M. (1999). *Politiquement libre. Démocratie ou libéralisme : le pari de la cité*. Paris : La Découverte.
- Dayan D. (2000). « Télévision : le presque-public ». *Réseaux*, 100, p. 427-456.
- Dewey J. (1927). *The Public and its Problems*. New York : Henry Holt.
- Gret M. & Sintomer Y. (2002). *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*. Paris : La Découverte.
- Guttman A. & Thompson D. (1996). *Democracy and Disagreement : Why Moral Conflict Cannot be Avoided in Politics and What Should be Done About It*. Cambridge : Harvard University Press.
- Heurtin J.-P. (1999). *L'espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*. Paris : PUF.
- Manin B. (1995). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Calmann-Lévy.
- Manin B. (2002). « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine (entretien avec L. Blondiaux) ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15 (57), p. 37-56.
- Pacteau C. & Placer V. (1998). « Étude sur le public des conseils de quartier ». Deuxième rapport annuel de l'Observatoire de la démocratie locale du XX^e arrondissement de Paris.
- Young I.M. (2000). *Inclusion and Democracy*. Oxford : Oxford University Press.
- Zask J. (1999). *L'opinion publique et son double. 2. John Dewey, philosophe du public*, Paris : L'Harmattan.
- Zask J. (2002). « Pourquoi un public en démocratie ? Dewey versus Lippmann », in L. Blondiaux & D. Reynié (eds), *L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes*. *Hermès*, 31, p. 63-66.